

ENTREPRISES

Barid eSign

La certification électronique explose

• Plus de 10.000 certificats de Classe 3-Sécurisé écoulés

• 50 nouvelles agences d'enregistrement d'ici fin juin

LE marché des télé-services accélère et entraîne avec elle le segment de la certification des signatures électroniques. Mercredi, en marge d'une rencontre sur les aspects juridiques avec les adhérents de la Chambre française de commerce (CFCIM), le management de Barid eSign a lâché quelques chiffres sur l'évolution des acquis commerciaux de l'enseigne sur ce segment. Plus de 10.000 certificats de Classe 3-Sécurisé ont ainsi été déjà écoulés. Ce volume dépasse les 6.000 pour les certificats de Classe 2-Business, et une centaine de certificats de Classe 1-Simple. La différence entre ces trois types de certificat électronique se situe essentiellement au niveau du degré d'authentification et d'intégrité



Le groupe Poste Maroc mise sur la dynamique du segment des télé-services pour la vulgarisation de la signature électronique (Ph. L'Economiste)

requis. Ce certificat de Classe 1, téléchargeable, n'implique pas une authentification forte de l'identité du signataire.

Quant au certificat de Classe 2-Bu-

siness, il peut servir à l'authentification de documents électroniques pour une demande de crédit de consommation, par exemple, ou d'ordres de virement bancaire. Cette solution n'est néanmoins destinée qu'à un périmètre d'actions et de télé-services limité à l'écosystème d'un organisme (administration publique, banques...), à confiance déjà préétablie. L'autorité de certification compte déjà la Direction générale des impôts (DGI), l'Administration des douanes et la CIMR parmi les gros comptes ayant opté pour cette solution.

Pour sa part, le certificat de Classe 3-Sécurisé intègre une authentification forte, impliquant une présence physique de la per-

sonne au bureau d'enregistrement. Cette technologie logicielle est utilisée dans la télé-déclaration des impôts, les documents transitaires/douane, ainsi qu'avec les banques. «Ce certificat permet systématiquement de s'affranchir de l'utilisation du papier dans n'importe quelle nature de transaction. Les documents signés et certifiés auront une valeur légale», explique Fouad Zaidi, directeur de la Poste numérique et télécoms.

Enfin, le quatrième produit de certification de signature numérique commercialisée par la poste est le Certificat SSL, qui permet une identification des machines et terminaux sur Internet.

Pour maintenir sa dynamique commerciale, la Poste numérique compte doubler, dès cette année, ses bureaux d'enregistrement à travers le Royaume. Un plan d'extension prévoit la mise en service, dès fin juin, de 50 nouvelles agences, pour un total à terme de 100 bureaux. «Nous travaillons avec plusieurs banques et sociétés industrielles dans la dématérialisation. Pour le moment, seuls les télé-services de l'Etat tirent le marché», explique le manager. Le délai de production et de délivrance des certificats devrait bientôt passer de 10 jours à 24 heures. L'autorité de certification est en train de se doter des moyens logistiques nécessaires à ce projet. □

Safall FALL

*Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com*